

**Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AUPPC
qui s'est tenue à mairie de Carentan
le samedi 14 avril 2018
de 18h à 20h30.**

Ordre du jour :

- Modification des statuts de l'association AUPPC.
- Compte rendu du conseil portuaire du mercredi 28 mars 2018
- Modification du bureau
- Adhésion à UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs)
- Questions diverses

L'assemblée Générale extraordinaire a débuté à 18h20. Fin de séance à 20h30

Présents:14

Excusés:15

Pouvoirs:16

Modification des statuts :

Dans le but :

- 1) de donner pouvoir au président d'ester en justice au nom de l'association,
 - 2) d'élargir le conseil d'administration en le portant de 6 à 9 personnes,
 - 3) de porter le bureau de 3 à 6 personnes en le dotant d'un vice-président, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint,
- il a été proposé de modifier les articles suivants :

Article 2 : une ligne supplémentaire a été ajoutée à la suite de la liste des objets de l'association. Lire : « - d'assurer, le cas échéant, la défense collective des intérêts individuels de ses membres. »

Article 7 : texte désignant les membres actifs remplacé par : « Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle. Cette cotisation est revue et votée à chaque assemblée générale.

Article 13 : La première phrase est remplacée. Lire : « L'association est dirigée par un conseil de 9membres. »

Article 14 : L'article est remplacé dans sa totalité par : « Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1) Un président,
- 2) Un vice-président,
- 3) Un secrétaire,
- 4) Un secrétaire adjoint,
- 5) Un trésorier,
- 6) un trésorier adjoint.

Le bureau assume la gestion des affaires courantes.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile.

Sur décision du Conseil d'Administration à la majorité absolue, il a qualité pour

engager toutes démarches au nom de l'Association et notamment ester en justice. »

Ces modifications de statuts ont été votées à l'unanimité.

A la suite, le conseil d'administration a été renouvelé et porté à 9 personnes, à l'unanimité, dont la liste sera communiquée à la préfecture et disponible sur l'imprimé CERFA N°3971*03.

A la suite, le conseil d'administration s'est réuni pour nommer le bureau qui est désormais constitué comme suit :

- 1) Président, Mr Patrick HERMAN
- 2) Vice-président, Mr Phillippe VERLAND
- 3) Secrétaire, Mr Régis LESAGE
- 4) Secrétaire adjoint, Mme Françoise RIGOT
- 5) Trésorier, Mr François Raoult
- 6) Trésorier adjoint, Mme Nelly GUILAUME

Compte rendu du conseil portuaire du mercredi 28 mars 2018 :

Régis LESAGE a donné verbalement le compte rendu du Conseil Portuaire du mercredi 28 mars dernier auquel il a assisté en tant que titulaire élu du CLUPP en compagnie de Patrick Herman, deuxième suppléant. Il a été abordé le nouveau règlement du port et ils ont proposé les modifications des articles 1 à 35. Le tarif du port a été évoqué ainsi que le budget prévisionnel 2018. Nous attendons le Compte - rendu de ce PV par le secrétaire de séance Mr Xavier GRAWITZ. Nous exposerons sûrement nos remarques ou reprises sur celui-ci.

Adhésion à UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs)

Annonce du versement de la contribution de l'AUPPC à l'UNAN, soit deux euros par adhérent prélevés sur la cotisation annuelle de nos membres.

Questions diverses :

Etat des pontons, prises de courant insuffisantes et trop faible ampérage, échelles de secours dangereuses (*pas de protection en haut de celles-ci*), pas assez de taquets.

Civelliers sur ponton d'attente (*pas de place pour les plaisanciers rentrant au port dans l'attente d'ouverture des portes de l'écluse.*) L'Appel de l'éclusier est à sécuriser sur le ponton d'attente.

Fourniture d'une télécommande de la barrière de l'aire de carénage mise à disposition de l'association.

Porte -manteau WC extérieur, tablette et porte-serviettes près de la douche dans le bloc sanitaire (*demandés plusieurs fois*).

Pièce communiquée :

- Le courriel de Mr Thierry SALVAYRE concernant la gêne qu'occasionnent pour les chasseurs aux gabions les feux intermittents qui signalent le chenal endigué et de trouver une solution pérenne convenant à tous.

Fait à Carentan le 20 avril 2018 par le secrétaire de l'AUPPC,

Régis LESAGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Lesage', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.